



Par SDÉ, courriel et poste

Le 23 janvier 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à la conversion du réseau autonome d'Inukjuak à
l'énergie renouvelable
Votre dossier : R-4091-2019
Notre dossier : R057213 ST

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2019-173 rendue par la Régie de l'énergie le 17 décembre 2019. À cet effet, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité dépose les informations requises relativement à la procédure pour fixer le nouveau Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak ainsi que les modifications apportées au texte des *Conditions de service*.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Simon Turmel*

SIMON TURMEL, avocat

ST/ab

p.j.

c.c. Intervenants (par courriel seulement)